



Offre Ref : 432009

Adjoint du Patrimoine (H/F)

Date de publication : 15/05/2018

Date limite de candidature : 15/06/2018

Date prévue du recrutement : Dès que possible

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT DU PATRIMOINE

MISSIONS

- Descriptif des missions du poste :
- Gestion de l'accueil : effectuer des opérations de prêt, orienter et renseigner le public, accueillir les bibliothèques municipales du réseau départemental
 - Gestion d'un pôle (actuellement ado + CD / DVD + presse) : mise en place / classement des collections, aménagement de l'espace, propositions d'animations
 - Gestion de tâches administratives : définition du budget en accord avec le responsable de la Médiathèque, gestion des engagements et des factures, gestion des retards
 - Divers : participations aux manifestations du centre culturel, participation aux accueils de classes et groupes, rangement des espaces municipaux et départementaux, participation aux livraisons des bibliothèques du réseau, ou acheminement d'expositions et autres documents nécessitant l'usage du véhicule

Profil recherché : Compétences attendues :

- Posséder une formation et/ou une expérience du métier de bibliothécaire
- Posséder le goût de la médiation culturelle et de la relation avec le public
- Posséder une bonne culture générale
- Etre apte au travail en équipe
- Connaître et utiliser les outils bureautiques et multimédia
- Posséder le permis B (déplacements sur le réseau)
- Etre disponible

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : CREHANGE

Service d'affectation : Bibliothèque

Temps de travail : Tps Non Complet : 20 heure(s) 0 minute(s)

POSITIONNEMENT DU POSTE

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MAIRIE
57690 CREHANGE

Informations complémentaires : ressources.humaines@ville-crehange.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés

peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.